

Journée annuelle de l'Observatoire de l'économie de l'architecture

Mardi 13 décembre 2022

**Mot d'introduction d'Aurélie Cousi,
Directrice de l'architecture**

Madame la Présidente de la Cité de l'architecture et du Patrimoine, chère Catherine Chevillot

Madame la Présidente du conseil national de l'ordre des architectes, chère Christine Leconte

Monsieur le président de la mutuelle des architectes français, cher Jean-Claude Martinez

Messieurs le président de l'union des syndicats français d'architectes et du syndicat de l'architecture, cher Jean-Michel Woulkoff et cher Hugo Frank

Monsieur le Président du SYNATPAU, cher Stéphane Calmard

Monsieur le Vice-Président de l'association architecture française à l'export, cher Brice Piechaczyk

Monsieur le président de l'Académie de l'architecture, cher Pablo Katz

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs des écoles nationales supérieures d'architecture

Monsieur le Président de l'Union nationale des étudiants en architecture et paysage, cher Thibault Girard

Mesdames et messieurs les architectes

Mesdames et messieurs les étudiantes et étudiants en architecture

Mesdames, messieurs,

C'est avec un grand plaisir que j'ouvre cette deuxième journée de l'Observatoire de l'économie de l'architecture, un an après son lancement le 16 novembre 2021.

• **Constitution progressive d'une filière architecture grâce à l'observatoire**

C'est une journée de travail qui nous attend tous, qui permettra de partager la connaissance sur cette filière économique de l'architecture qui réunit l'ensemble des professionnels et futurs professionnels, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche en architecture et tous les réseaux qui participent quotidiennement à la qualité de l'architecture et du cadre de vie dans tous les territoires.

Depuis un an, nous voyons se constituer des partenariats inédits entre professionnels, écoles d'architecture et chercheurs pour constituer la connaissance sur des sujets communs. Nous en rendrons compte ce matin. Je tiens à cette occasion à remercier toutes celles et tous ceux qui

depuis le 1^{er} comité d'orientation de l'observatoire, en avril dernier, ont participé aux commissions thématiques et ont engagé ce travail de connaissance qui bénéficiera à tous.

Votre adhésion à cet espace commun de travail et de débats a été consacrée par la signature par les principales institutions professionnelles de la charte de l'Observatoire qui clarifie son mode de fonctionnement.

Nous voyons ainsi se constituer une nouvelle filière économique, appartenant aux industries culturelles et créatives dont les professionnels relèvent tous du ministère de la Culture.

Cette filière nouvelle de l'architecture conserve toute sa spécificité mais partage aussi de nombreux défis avec les autres industries culturelles et créatives : transformation numérique des modes de conception, fragilisation des entreprises, concurrence forte d'autres acteurs présents sur la chaîne de valeur, concentration et financiarisation des acteurs de la production, précarisation des concepteurs, difficulté à financer le risque et l'innovation.

Vous aurez en deuxième partie d'après-midi un panorama rapide des dispositifs qui vous sont ouverts dans le cadre du soutien aux ICC.

La protection de la propriété intellectuelle et la rémunération de la conception au-delà de la phase de production sont des sujets communs à toutes les ICC qui, dans un monde numérique, se posent déjà aux architectes. L'Observatoire doit nous permettre de proposer une évolution des pratiques pour mieux rémunérer la valeur ajoutée des architectes et pour leur permettre de continuer à innover.

- **Importance majeure des architectes dans la transition écologique ce qui interroge la formation initiale et continue/ le développement de la RetD et de la recherche dans les agences et dans les ENSA/ l'approche territoriale**

Le monde actuel nous impose de renverser les modes de faire et les techniques que nous avons hérités du 20^{ème} siècle. La transition écologique nous pousse à réinventer une nouvelle manière de produire le cadre de vie de tous, plus économe, plus durable, moins gourmande en ressources naturelles et en énergie mais qui réponde aussi aux modes de vie actuels.

La réhabilitation, le développement des techniques bio ou géo-sourcées, le recyclage, la réversibilité et la capacité d'adaptation des bâtiments sont des enjeux majeurs pour l'architecture. Répondre à ces enjeux impose de travailler en testant des solutions, à développer la recherche et développement, à mobiliser la recherche des ENSA mais aussi à faire évoluer la formation initiale et à développer la formation continue.

Dans le cadre du programme d'investissement d'avenir, votre filière menée par la directrice de l'ENSA Paris la Villette, Caroline Lecourtois que je remercie sincèrement, a été lauréate de l'appel à projets « compétences et métiers d'avenir ».

La 1^{ère} étape permettra de dresser un 1^{er} état de la filière et de l'enseignement actuel de l'architecture passé au crible de trois critères, les compétences numériques, la transition écologique et l'intervention sur l'existant.

Cette photographie permettra dans un 2^{ème} temps de faire évoluer les enseignements et de permettre un renouvellement de la profession, en relation notamment avec la pyramide des âges et la répartition géographique des architectes.

Par ailleurs, le programme « Engagés pour la qualité du logement de demain » dans lequel beaucoup d'entre vous sont engagés, est une formidable occasion pour identifier la manière dont se fait aujourd'hui l'architecture, les missions nouvelles des architectes et la manière dont la valeur créée est répartie entre les acteurs. Le ministère de la Culture a décidé de profiter de

ces 97 projets pour financer une analyse de ces projets sous l'angle de la chaîne de valeurs et des dispositions contractuelles liant les différentes parties prenantes. Ingrid Nappi, professeure d'économie immobilière et la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques avec l'appui de la MAF assureront cette analyse. Les questions de rémunération, de contrat et de responsabilité pourront ainsi être abordées.

La recherche semble ainsi indissociable des enjeux soulevés par les nouveaux métiers de l'architecture et c'est la raison pour laquelle, outre les projets évoqués mettant en jeu nos écoles et nos chercheurs, nous avons voulu profiter de cet événement pour mettre en avant la recherche appliquée dans les ENSA et plus particulièrement le rôle des chaires partenariales dans la structuration de la filière. En quoi cette recherche nourrit-elle la pratique en architecture ? comment aide-t-elle à favoriser l'innovation ? et comment participe-t-elle à l'insertion professionnelle des étudiants en architecture ? Autant que questions qui seront posées cet après-midi aux représentants des chaires partenariales invités à venir présenter leurs travaux.

- **Un meilleur portage territorial de la politique de l'architecture via un contrat de filières comme pour les autres ICC et un contrat territorial « architecture et transition écologique ».**

Enfin, vous le savez, ce sont aujourd'hui les collectivités locales et particulièrement les communes et les intercommunalités qui font l'architecture aujourd'hui. Elles l'initient, définissent les règles urbaines, parfois mobilisent le foncier et autorisent les projets. Ensuite, elles ont à gérer les espaces vécus au quotidien par les habitants.

Or l'architecture reste une politique publique très centralisée. Avec l'appui des directions régionales des Affaires culturelles, le ministère de la Culture bâtit une stratégie pour le développement de la politique de l'architecture dans toutes les régions au plus près des élus et des professionnels, pour répondre à la transition écologique. Pour se faire, deux dispositifs qui existent pour les autres industries culturelles, sont en cours de transposition pour l'architecture. Le premier est le contrat de filière établi avec les professionnels, les établissements d'enseignement supérieurs et les réseaux de l'architecture pour convenir des enjeux prioritaires dans la région et définir les actions à y conduire. Le second est le contrat territorial « architecture et transition écologique » établi avec une collectivité territoriale pour développer une politique de qualité architecturale et de transition écologique adaptée à son territoire. Certains sont en cours d'élaboration autour de filières constructives bio-sourcées ou de rénovation énergétique.

Ces deux orientations nouvelles, l'appui à une filière économique et la contractualisation au plus près des professionnels, vont permettre une adaptation de la politique de l'architecture au contexte actuel. Pour mieux aborder l'avenir, avec les architectes !